



Convocation :..... 17.06.2025
Affichage :..... 17.06.2025

Membres (statutaires.... 10
(présents..... 7
(votants..... 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 26 JUIN 2025 À 18H00

N° 2025/9

Objet : Approbation d'un contrat pour le poste d'adjoint administratif

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

MM. Arnaud BOUSQUET, Xavier AZAÏS, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

M. Michel BENOIT, Mme Isabelle ESPINOSA, MM. Didier HOULES, Christophe TESTAS.

Secrétaire :

Christophe TESTAS

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

Délibération n°2025/9

Approbation d'un contrat pour le poste d'adjoint administratif

Le Président ayant exposé,

Par délibération du 6 juillet 2023, le Comité syndical a décidé de mettre à disposition de l'École Nationale Supérieure d'Audiovisuel ENSAV une assistante à temps non complet (80%) pour assurer le secrétariat de l'antenne de Castres qui dispense une année de Licence et deux de Master.

Ce poste est pourvu par le Syndicat mixte, sur contrat à durée déterminée.

Pour assurer la rentrée, il était prévu que le contrat soit reconduit aux mêmes conditions que pour l'année écoulée.

Toutefois, l'ENSAV nous informe ce jour de son intention de relocaliser à partir de la prochaine rentrée à Toulouse les formations dispensées à son antenne de Castres.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- approuve la conclusion d'un contrat pour un poste d'adjoint administratif, pour la période de 12 mois couvrant l'année universitaire 2025-2026, portant sur un temps non complet de 80%, soit 28 heures par semaine, permettant l'emploi d'un contractuel qui serait affecté :
 - soit auprès de l'antenne de l'ENSAV à Castres si celle-ci décide de maintenir les formations qu'elle dispense jusqu'à présent,
 - soit dans les services du Syndicat mixte, notamment pour développer les actions en faveur de l'entrepreneuriat étudiant en déployant le challenge Sprint'EE, et le concours Les Étudiants Créateurs de Castres-Mazamet vers d'autres établissements du site.
- autorise le Président à signer ledit contrat,
- dit que les crédits correspondants sont prévus au budget 2025 du Syndicat mixte.



Fait et délibéré à Castres, le 26 juin 2025

Pour extrait conforme,
Le Président,

Arnaud BOUSQUET